

PLAN D'ACTION ET MESURES 2024-2031



Le PGMR de la MRC de Témiscouata, qui constitue un tableau de bord à jour, inclut des mesures contribuant à l'atteinte des orientations et objectifs nationaux, tels que la diminution des quantités de matières résiduelles éliminées, le respect de la hiérarchie des 3RV-E, l'inclusion de mesures d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) et le recyclage des matières organiques, et ce, pour tous les acteurs du territoire, incluant les générateurs ICI et le secteur CRD.

Les mesures prévues sont à considérer comme étant dynamiques et évolutives, notamment par rapport au raffinement des connaissances et aux données qui seront recueillies ainsi que des expériences locales et régionales.

De plus, la possible mise en œuvre par le gouvernement de certaines autres mesures favorisera l'atteinte des objectifs territoriaux de ce PGMR. On peut penser notamment à

- la hausse du taux des redevances à l'enfouissement et l'instauration de nouvelles redevances pour le matériel de recouvrement alternatif ou les sols contaminés (SVMO)
- l'obligation, sous peine de pénalités, pour les ICI de se doter d'équipement pour récupérer le papier et le carton et les résidus alimentaires (SVMO)
- la reconnaissance des centres de tri de CRD par Recyc-Québec et le suivi des matières qui devront y transiter
- l'élargissement de la responsabilité élargie des producteurs (REP) à certaines matières problématiques notamment les plastiques agricoles et acéricoles
- la modernisation du système de consigne avec l'atteinte d'un taux de mise en valeur de 90 % en 2031
- La modernisation de la collecte sélective qui visera, entre autres à favoriser l'écoconception des produits pour faciliter leur valorisation et accroître la confiance des citoyens à l'égard du système

MESURES PRÉVUES POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Témiscouata, grâce à ses 21 mesures, implique de nombreuses actions qui touchent les différents domaines à couvrir (3RV-E, matières organiques, ICI, utilisateurs saisonniers, ...) et qui devraient permettre une amélioration significative de la performance territoriale d'ici 2031.

Ces mesures sont articulées autour de 4 axes d'intervention :

- Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)
- Règlements et politiques
- Services et infrastructures
- Acquisition de connaissances

Voici une liste, non exhaustive, de plusieurs actions qu'il est prévu de mettre en œuvre ou de bonifier pour atteindre les objectifs à terme. Afin de faciliter la compréhension, les mesures sont regroupées et présentées en fonction de leur lien avec les orientations du PGMR. D'autres pourront s'ajouter suite à des nouvelles opportunités ou idées émergents du milieu ou des actions précédentes :

Orientation 1

Informers et sensibiliser l'ensemble des utilisateurs afin d'assurer leur mobilisation pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles

Tableau 56 Synthèse des mesures pour l'orientation n°1

Mesures	Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
1-1 Sensibiliser la population à une utilisation adéquate des différents services	Réaliser une campagne d'information sur l'ensemble des moyens existants dans la région pour détourner les matières de l'enfouissement	2024	15 000 \$
	Mettre à jour régulièrement le site web de la RIDT et assurer le lien à partir des sites web de toutes les municipalités de la MRC de Témiscouata pour qu'ils disposent d'informations à jour	En continu	À l'interne
	Faire connaître la localisation et les modalités d'accès des différents points d'apports volontaires, dépôts et écocentres à proximité	2024 et suivantes	À l'interne
	Expliquer et promouvoir les services disponibles en lien avec la responsabilité élargie des producteurs (REP) dans la région	2024 et suivantes	À l'interne
	Mettre en place une brigade verte ou des agents de sensibilisation pour aller à la rencontre de la population à diverses occasions	2025 et suivantes	10 000 \$
	Assurer une présence régulière et pertinente de la RIDT sur les médias sociaux et voir à ce que les municipalités relaient ces informations	En continu	5 000 \$
	Encourager l'utilisation des friperies, comptoirs de linge et boutique-atelier pour favoriser la réutilisation des biens et textiles	2025 et suivantes	5 000 \$
	Sensibiliser les propriétaires d'installations septiques à une saine gestion de leur système	2026 et suivantes	5 000 \$
1-2 Vulgariser les données et enjeux liés à la GMR afin de toucher le maximum d'utilisateurs	Diffuser aux municipalités un bulletin mensuel sur les communications à privilégier en GMR	2024 et suivantes	À l'interne
	Mettre à disposition une variété d'articles sur le site web de la RIDT	2024 et suivantes	À l'interne
	Réaliser et diffuser de courtes vidéos sur la GMR et les services disponibles	2025	7 500 \$
	Mettre de l'avant différents moments dans l'année propice à la sensibilisation de la population (SQRD, Jour de la Terre, Journée mondiale du recyclage, de l'environnement, ...)	2025	À l'interne

Mesures	Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
1-2 <i>suite</i> Vulgariser les données et enjeux liés à la GMR afin de toucher le maximum d'utilisateurs	Rédiger et diffuser différents rapports sur la gestion des matières résiduelles (rapport annuel PGMR, coûts des services et performances, ...)	2024 et suivantes	À l'interne
	Participer à la diffusion des éléments de communication produits par Recyc-Québec, Éco-Entreprise Québec, l'AQRCB ou les autres organismes de gestion désignés pour des produits sous REP	2025 et suivantes	À l'interne
	Aviser les utilisateurs concernés des situations problématiques lors des collectes et des moyens pour les corriger	2025 et suivantes	À l'interne
1-3 Promouvoir la gestion in-situ et de proximité pour les résidus verts et les autres matières organiques	Organiser au moins une activité de sensibilisation à la gestion in-situ des matières organiques dans chacune des municipalités	2024 et suivantes	9 000 \$
	Effectuer la promotion du compostage domestique, de l'herbicyclage et du feuillicyclage	2025 et suivantes	À l'interne
	Réaliser un outil de communication qui expliquera simplement les moyens existants pour chaque type de matière, en priorisant les 3RV-E	2025	10 000 \$
1-4 Planifier et réaliser des ateliers de sensibilisation dans le milieu scolaire et les camps de jours	Effectuer une tournée annuelle des établissements scolaires en passant au moins une fois dans chaque milieu et dans les camps de jours intéressés	2025 et suivantes	10 000 \$
	Réaliser des partenariats avec des organisations environnementales qui souhaitent effectuer de la sensibilisation scolaire et le Centre de Service Scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	2025	À l'interne
	Soutenir les projets scolaires en GMR	2026	5 000 \$
	Accueillir des groupes scolaires, ou d'autres publics, pour faire des visites d'installations de GMR et en améliorer la compréhension	2025	À l'interne
1-5 Accompagner les ICI et leurs employés dans la gestion de leurs matières	Aller à la rencontre directe des ICI pour diagnostiquer leurs moyens mis en œuvre pour la GMR (matières, équipements et consignes/affiches/formation) et les assister dans les changements nécessaires	2025 et suivantes	À l'interne
	Mettre de l'avant les initiatives et les bons coups provenant des ICI en GMR	2025 et suivantes	5 000 \$
	Interpeller les producteurs agricoles et acéricoles, en collaboration avec l'UPA, pour les sensibiliser au fonctionnement de la nouvelle REP et aux services disponibles	2024	À l'interne
	Assister les différents intervenants liés à l'économie circulaire pour en faire la promotion auprès des ICI	2025 et suivantes	À l'interne

Mesures	Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
1-6 Collaborer avec les acteurs de l'industrie touristique, communautaire et événementielle afin de favoriser le tri	Mettre à disposition un kiosque mobile d'information	2026	6 000 \$
	Participer à l'affichage de consignes de tri adaptées, claires et bien affichées à proximité des contenants	2025 et suivantes	500 \$
	Sensibilisation des utilisateurs des territoires publics pour mieux disposer de leurs matières résiduelles	2025 et suivantes	1 000 \$
	Mettre en avant, dans les gîtes ou locations à court terme, des consignes de tri pour les matières résiduelles qui y sont habituellement générées	2025	3 000 \$
	Réaliser des activités effectuant la promotion de la lutte au gaspillage alimentaire ou du concept Zéro Déchets	2025 et suivantes	À l'interne
	Participer à la réalisation d'ateliers visant la réparation d'objets, leur réutilisation ou leur prêt	2025 et suivantes	À l'interne
	Mettre de l'avant les services de prêt de vaisselle réutilisable et d'utilisation de vaisselle compostable à la place du styromousse	2025 et suivantes	À l'interne
1-7 Sensibiliser les intervenants à l'amélioration de la gestion des CRD	Dresser un portrait des possibilités alternatives à l'enfouissement	2025	À l'interne
	Élaborer un document de sensibilisation sur la gestion des CRD	2025	3 500 \$
	Remettre le document au propriétaire lors de chaque émission de permis par les municipalités	2025 et suivantes	À l'interne
	Diffuser le document de sensibilisation auprès des entrepreneurs qui interviennent habituellement sur le territoire	2025 et suivantes	500 \$

Orientation 2

Poursuivre la concertation, la mise en place de services et l'uniformisation des moyens, tout en favorisant le principe des 3RV-E et de l'économie circulaire

Tableau 57 Synthèse des mesures pour l'orientation n°2

Mesures	Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
2-8 Soutenir les organismes du milieu œuvrant en GMR	Soutenir les friperies et comptoirs de linge dans leur mise en marché et la gestion de leurs surplus de matières	2025	10 000 \$
	Soutenir les initiatives d'organismes communautaires visant la lutte au gaspillage alimentaire	2026	7 500 \$
	Favoriser la gestion des biens réutilisables déposés dans les écocentres par le biais d'une boutique-atelier	2024 et suivantes	25 000 \$
	Améliorer ou mettre en place les services liés à l'entrée en vigueur des REP	2024 et suivantes	À l'interne
2-9 Provoquer, accompagner et mettre de l'avant les initiatives locales visant les 3RV-E	Développer des moyens pour éviter l'utilisation des plastiques à usage unique ou la mise aux déchets des éléments compostables, prioritairement dans le domaine de la restauration rapide	2025	À l'interne
	Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire	2025 et suivantes	À l'interne
	Encourager la mise en place de programmes municipaux de subvention pour les produits réutilisables ou l'herbicyclage	2026	À l'interne
	Évaluer la possibilité d'ajouter un conteneur pour les textiles usagés dans chaque dépôt municipal pour chaque municipalité non desservie directement par un comptoir de linge	2025	15 000 \$
	Voir à la mise en place d'îlots de tri hors foyer et mise à disposition de vaisselle réutilisable ou compostable dans les installations municipales, les campings ou autres sites hors foyers	2026	15 000 \$
	S'assurer de la présence d'installations adéquates pour la gestion des matières résiduelles pour les utilisateurs des territoires publics	2026	5 000 \$
	S'assurer que chaque municipalité donne l'exemple, dans ses installations, pour avoir des équipements de tri accessibles, bien identifiés et utilisés	2025 et suivantes	À l'interne

Mesures	Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
2-10 Établir des règles de conformité et d'utilisation claires et uniformes pour les contenants de collecte	S'assurer de la mise à disposition par les municipalités ou la RIDT des bons contenants de collecte pour le recyclage et les matières organiques pour tous les types d'utilisateurs (citoyens, multi-logements, ICI, ...) ainsi que des équipements de compostage domestique	2024 et suivantes	À l'interne
	Envoyer un courrier à chaque propriétaire de conteneurs pour l'aviser des règles de conformité et d'utilisation ainsi que des consignes de tri et responsabilité en cas de non-respect	2024	À l'interne
	Réaliser et apposer un autocollant spécifique pour les consignes de tri sur tous les conteneurs à chargement avant	2024	5 000 \$
	Documenter et diffuser les différents moyens de verrouiller l'accès aux contenants de collecte, sans en empêcher la collecte	2024	À l'interne
2-11 Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges sur la GMR	Participer à la coopération régionale et interrégionale des acteurs en gestion des matières résiduelle, y compris avec le Nouveau-Brunswick	2024 et suivantes	À l'interne
	Provoquer des rencontres d'échanges entre les organismes communautaires du milieu	2025 et suivantes	À l'interne
	Effectuer des suivis réguliers à la table des officiers municipaux de la MRC de Témiscouata	2024 et suivantes	À l'interne

Orientation 3

Effectuer le suivi et l'optimisation des services grâce à l'acquisition de données et de connaissances afin de prioriser les actions et maximiser les retombées économiques et sociales

Tableau 58 Synthèse des mesures pour l'orientation n°3

Mesures	Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
3-12 Sondier la population sur les habitudes de tri et d'utilisation des services	Réaliser un sondage sur l'ensemble du territoire	2025	5 000 \$
	Recueillir les commentaires émis lors des différentes activités de sensibilisation	2025 et suivantes	À l'interne
3-13 Documenter les demandes d'informations et de réclamations liées aux services de la RIDT	Bonifier le système actuel de suivi des réclamations pour faciliter les compilations	2025	À l'interne
	Cibler les problèmes de collecte, de contenants ou les erreurs de tri avec les outils mis en place dans les camions de collecte	2025 et suivantes	À l'interne
3-14 Utiliser différents moyens techniques pour effectuer les suivis de collecte	Intégrer systématiquement dans les contrats de collecte les outils tels que GPS, plateforme web, prise de photo géolocalisée et enregistrement vidéo sur support consultable	2024	À l'interne
	S'assurer de la possibilité d'utiliser ces moyens de suivis de collecte pour l'application des règlements municipaux	2024	À l'interne
3-15 Réaliser une étude de caractérisation à destination au LET de Dégelis	Photographier fréquemment les différents apports au LET pour dresser un portrait réel des besoins de détournement	2024 et suivantes	À l'interne
	Évaluer la possibilité de réaliser l'étude de caractérisation à l'interne ou mandater une entreprise spécialisée	2025	30 000 \$
3-16 Analyser les opportunités pour la réalisation des différentes opérations de collecte et de transport	Réaliser une étude pour effectuer l'ensemble des services de collecte en régie interne	2024	65 000 \$
	Évaluer les secteurs où des points de regroupement en bacs roulants pourraient être pertinents pour limiter les distances de collecte parcourues	2025	À l'interne
	Évaluer des scénarios de réduction de la fréquence de collecte des déchets	2024	À l'interne
	Répertorier, analyser et viser à réduire l'empreinte carbone des opérations en lien avec la GMR	2026	10 000 \$
	Optimisation des moyens de chargement dans les écocentres et dépôts municipaux	2025	À l'interne

Mesures	Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
3-17 Analyser les synergies et opportunités pour le traitement de certains matériaux recueillis	Trouver des solutions pour mettre en valeur certaines matières problématiques et sans débouchés	2025 et suivantes	À l'interne
	Étudier les possibilités pour combler les besoins en matériel alternatif de recouvrement journalier pour le LET	2025	À l'interne
	Analyser la possibilité de gestion du lixiviat du LET grâce à une plantation de saule osier	2024	15 000 \$
	Assurer une gestion cohérente et à moindre coût des biogaz émis par le LET	2025	À l'interne
3-18 Tenir à jour les infrastructures des écocentres et des dépôts municipaux	Ajouter des espaces de tri supplémentaires pour les CRD dans les écocentres, en fonction des débouchés	2024 et suivantes	À l'interne
	Évaluer la possibilité d'offrir un accès illimité et gratuit aux ICI dans les écocentres, comme c'est le cas actuellement pour les citoyens	2025	À l'interne
	Procéder au renouvellement de l'affichage dans les installations de la RIDT	2024	20 000 \$
	S'assurer de l'entretien et de l'accès aux dépôts municipaux toute l'année	2024 et suivantes	À l'interne

Orientation 4

Mettre en œuvre des moyens réglementaires et financiers auprès de l'ensemble des générateurs pour assurer un tri et une qualité adéquate des matières en vue d'assurer leur recyclage ou leur valorisation

Tableau 59 Synthèse des mesures pour l'orientation n°4

Mesures	Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
4-19 Adapter les outils réglementaires municipaux aux nouveaux enjeux de la GMR	Mettre à jour, de manière uniforme, les 19 règlements municipaux de gestion des matières résiduelles en y intégrant les recommandations de la RIDT notamment sur les modes de collecte, la conformité des contenants et les consignes de tri	2024	À l'interne
	Mettre à jour chaque réglementation municipale sur la tarification des services en GMR afin de prendre en compte l'utilisation du principe utilisateur-payeur	2025	À l'interne
	Instaurer une limitation du nombre de contenants et une interdiction de certaines matières aux déchets	2024	À l'interne
	S'assurer que les municipalités autorisent le stockage et l'épandage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) en zone agricole et maintiennent la valorisation des boues de fosses septiques et des stations d'épuration des eaux municipales	2025	À l'interne
	Évaluer la possibilité d'intégrer aux permis de construction l'obligation de valoriser des résidus de CRD	2025	À l'interne
	Identifier les dépôts sauvages et contraindre les propriétaires à leur nettoyage	2026 et suivantes	À l'interne
	S'assurer de l'application de la réglementation de manière soutenue et coercitive	2025 et suivantes	À l'interne
	Demander au gouvernement de mettre en place des mesures qui permettent l'exemplarité de ses institutions	2025	À l'interne
	Mettre en œuvre le droit de regard sur l'enfouissement par la MRC de Témiscouata	2025	À l'interne
4-20 Inciter l'intégration de politiques ou programmes visant la réduction à la source ou la saine gestion des matières résiduelles	Développer un guide pour l'approvisionnement responsable et le diffuser aux municipalités et autres ICI pertinents	2026	À l'interne
	Accompagner les municipalités dans l'acquisition et la mise à disposition de matériel réutilisable et de contenants de tri pour les rassemblements et les événements	2026	À l'interne
	Faire preuve d'exemplarité au niveau des bonnes pratiques en GMR dans toutes les installations municipales, pour tous les types d'utilisateurs	2025 et suivantes	10 000 \$
	Mettre en place un budget participatif visant les bonnes pratiques en GMR	2026 et suivantes	5 000 \$

Mesures	Pistes d'actions	Période d'application	Budget annuel estimé
4-21 Communiquer régulièrement aux élus les informations de performance et les orientations à suivre en GMR	Produire un document de suivi annuel pour les services de la RIDT	2025 et suivantes	À l'interne
	Réaliser une revue de presse trimestrielle du domaine de la GMR au Québec ou ailleurs	2025 et suivantes	À l'interne
	Alimenter en informations diverses rencontres ou comités	2024 et suivantes	À l'interne

CADRE FINANCIER POUR LA MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures présentées, ainsi que des services déjà existants en gestion des matières résiduelles, occasionne des dépenses qui doivent être assumées par les municipalités et les autres utilisateurs.

Pour cela, plusieurs sources de revenus sont possibles

- Quotes-parts municipales
- Tarification à l'utilisation de certains services
- Revente de matériaux détournés de l'enfouissement
- Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
- Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables
- Compensation provenant des OGD responsables des REP mises en place
- Tous programmes de subvention qui pourraient s'appliquer aux projets ou services en GMR

Chaque fiche détaillée par mesure fait un résumé des coûts par année d'application. Les montants seront bien sûr sujets à changement en fonction de la mise en œuvre choisie étape par étape. Ils ne constituent pas un engagement formel des instances municipales mais un ordre d'idée pour aider à la planification.

Les coûts totaux estimés pour la mise en œuvre des 21 mesures du PGMR sur 8 ans sont de 828 500 \$, ce qui correspond à environ 103 560 \$ par année d'application du PGMR d'ici 2031 ou 5,25 \$/hab./année.

Mesures	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 1-1	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Mesure 1-2		7 500 \$						
Mesure 1-3	9 000 \$	19 000 \$	9 000 \$	9 000 \$	9 000 \$	9 000 \$	9 000 \$	9 000 \$
Mesure 1-4		10 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Mesure 1-5		5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Mesure 1-6		4 500 \$	7 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Mesure 1-7		4 000 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Mesure 2-8	25 000 \$	35 000 \$	32 500 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Mesure 2-9		15 000 \$	20 000 \$					
Mesure 2-10	5 000 \$							
Mesure 2-11								

Mesures	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mesure 3-12		5 000 \$						
Mesure 3-13								
Mesure 3-14								
Mesure 3-15		30 000 \$						
Mesure 3-16	65 000 \$		10 000 \$					
Mesure 3-17	15 000 \$							
Mesure 3-18	20 000 \$							
Mesure 4-19								
Mesure 4-20			15 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Mesure 4-21								
Budget estimé annuel	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	159 000 \$	155 000 \$	134 500 \$	76 000 \$	76 000 \$	76 000 \$	76 000 \$	76 000 \$

Au niveau des revenus possibles pour financer les mesures, si on exclut les revenus internes d'opérations et les quotes-parts, les estimations sont les suivantes :

- Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
Depuis 2022, les 19 municipalités de la MRC de Témiscouata sont admissibles à l'ensemble du programme grâce à la mise en place du système de gestion des matières organiques sur le territoire. On estime les revenus à environ 250 000 \$/année.
- Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables
La RIDT est compensée depuis le début du régime pour ses coûts admissibles liés à la collecte des matières recyclables. À partir du facteur de performance habituellement utilisé, le maximum des coûts admissibles a toujours été compensé. On estime les revenus à environ 1 000 000 \$/année, jusqu'à la prise en charge par ÉEQ au 1^{er} janvier 2025.

SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR

La LQE mentionne qu'un PGMR doit prévoir à un système de suivi et de surveillance afin de mesurer périodiquement la mise en œuvre des mesures et l'atteinte des objectifs, les obstacles à la mise en œuvre ainsi que l'efficacité des mesures prévues au plan d'action et l'accessibilité des données de suivi.

En plus de la transmission du rapport annuel du suivi au MELCCFP, et sa diffusion sur le site de la RIDT, le PGMR de la MRC de Témiscouata prévoit au moins 4 mesures plus spécifiques afin d'assurer la surveillance de la mise en œuvre.

- ✓ Mesure 1-2 - Vulgariser les données et enjeux liés à la GMR afin de toucher le maximum d'utilisateurs
Afin de pouvoir rédiger et diffuser les différents rapports sur la GMR, il sera nécessaire de colliger de nombreux éléments (coûts, performance, bons et mauvais coups, ...) qui seront utiles au suivi de l'avancement du PGMR.
- ✓ Mesure 3-12 - Sonder la population sur les habitudes de tri et d'utilisation des services
- ✓ Mesure 3-13 - Documenter les demandes d'informations et de réclamations liées aux services de la RIDT
Recueillir les commentaires et réclamations des utilisateurs sera un bon indicateur de suivi pour plusieurs mesures.
- ✓ Mesure 3-15 – Réaliser une étude de caractérisation à destination au LET de Dégelis
Établir le portrait réel de ce qui est enfoui régionalement sera un des indicateurs principaux pour voir si les mesures ont une incidence sur les performances du PGMR.